



Position de la Conférence des Doyens des Facultés d'Odontologie dans le cadre des négociations conventionnelles Avril 2018

Dans le contexte des négociations conventionnelles, la Conférence des Doyens d'Odontologie souhaite soutenir la revendication d'une prise en charge bucco-dentaire basée sur des faits scientifiques actualisés. En effet, les niveaux de remboursement ne sont pas neutres et influencent les pratiques professionnelles. Celles-ci se doivent d'être en perpétuelle redéfinition du fait de l'évolution de la santé bucco-dentaire des Français, mais aussi des nouvelles technologies, notamment dans le domaine des matériaux et du numérique ainsi que des données actuelles de la biomédecine, par exemple les démonstrations récentes de l'interdépendance des pathologies bucco-dentaires et systémiques de l'homme moderne telles que diabète, obésité, maladies cardiovasculaires ou exposition aux polluants environnementaux.

Aussi, la conférence souhaite ainsi insister sur trois points-clés.

1. Globalement, la prévalence des pathologies dentaires et l'amplitude de leurs séquelles ont été réduites ces dernières décennies. Cette évolution est en partie liée à l'effort de la profession (odontologistes hospitalo-universitaires, salariés, libéraux) pour la prévention, malgré un remboursement trop modeste. Aujourd'hui, en moyenne, les enfants ont moins de caries avec cependant, une accumulation et une aggravation de leurs formes cliniques chez les patients qui requièrent une prise en charge spécifique. Par ailleurs, la maladie parodontale qui accompagne le vieillissement et son cortège de maladies chroniques demeure, voire émerge, comme un problème majeur de santé publique. La prévalence du cancer buccal, souvent lié à des comportements addictifs qu'il faut corriger, est malheureusement stable. Ainsi, dans l'esprit du service sanitaire que les facultés de santé mettent en place, la **première priorité** est une valorisation et un remboursement des actes de prévention que les professionnels assurent par conscience et éthique professionnelles, pour une majorité sans honoraires définis.

2. Ces dernières décennies ont, comme dans de nombreux champs de la médecine, bouleversé les concepts thérapeutiques et les pratiques. Les nouveaux dispositifs autorisent une dentisterie *a minima*, plus économe des tissus du patient. Or, plus les tissus sains sont préservés, plus le comportement biomécanique de la dent est préservé dans le temps et plus le patient bénéficie de ses capacités naturelles de défense contre les bactéries orales, facteurs de risque pour les maladies chroniques de nos populations vieillissantes. Il faut noter qu'un dispositif médical dentaire est par nature transitoire et que chaque retraitement implique une nouvelle perte de substance. Cette cascade de dégradation du capital du patient est enrayée par des protocoles cliniques rigoureux et économes de tissus qui augmentent la pérennité du dispositif. Une restauration de qualité dure longtemps. Notre deuxième constat est donc que les actes de restauration

dentaire d'aujourd'hui ne peuvent s'orienter vers les thérapeutiques prothétiques extensives du passé. Nous pouvons même affirmer qu'identifier en priorité tarifaire les actes prothétiques les plus invasifs priverait les Français d'un accès à cette dentisterie *a minima*, seule garante de leur état de santé général. Par conséquent, notre **deuxième priorité** est de valoriser les actes d'une dentisterie fondée sur la preuve scientifique, à savoir peu invasive et qui, respectant la rigueur de protocoles, est chronophage, onéreuse et requiert des dispositifs de qualité.

3. Notre profession assume aujourd'hui une mission élargie auprès des populations. Les chirurgiens-dentistes assurent désormais non seulement la prise en charge des patients relevant de la dentisterie classique mais aussi celle de patients atteints de pathologies lourdes, générales, buccales et/ou dentaires. Identifier les besoins de ces catégories de patients fragilisés par une revalorisation et un remboursement spécifiques est notre **troisième priorité** de santé publique. Un travail d'identification de ces patients à besoins spécifiques, comme celui récemment réalisé dans le cadre du diabète, est mené par les enseignants-chercheurs de nos facultés et de nos laboratoires. Il faut bien noter en effet que le temps et le plateau technique nécessaires à leur prise en charge (maladies chroniques, handicap, maladies rares, phobiques, recours d'expert dans des soins plus complexes ...) sont particuliers.

Les professionnels ont subi les contraintes du mode conventionnel en cours pour la réalisation d'actes tout en respectant les concepts enseignés au cours de leur formation universitaire et régulièrement révisés selon les données scientifiques. La Conférence des Doyens des facultés d'Odontologie demande à l'UNCAM de considérer l'impact des modes de prise en charge sur les futures pratiques professionnelles. Ne pas prendre en charge le dispositif à sa juste mesure serait néfaste pour la santé de la population générale et économiquement contre-productif (surcoût des reprises de traitement sur le plus long terme, édentement des patients, dérives de type DENTEXIA ...).

La Conférence des Doyens des Facultés d'Odontologie soutient fortement les chirurgiens-dentistes, demandant que les négociations considèrent trois points :

- valoriser les actes de prévention et d'éducation thérapeutique par une tarification largement incitative,
- rembourser les actes d'une dentisterie du 21^{ème} siècle, selon ses protocoles rigoureux et chronophages, à leur juste valeur,
- prendre en compte de façon différentielle les pathologies lourdes en identifiant un panier de soins et sa tarification spécifiques.

Seule la prise en compte de ces revendications permettra aux professionnels d'assurer une prise en charge des patients, digne de notre société moderne et de la rigueur technologique, scientifique et éthique enseignée dans nos Facultés. Ainsi, la Conférence des Doyens des facultés d'Odontologie propose à l'UNCAM toute forme d'expertise universitaire qui pourrait participer à ses réflexions et se tient à sa disposition dans le respect et l'attachement à la défense des professionnels que nous formons et aux patients que nous prenons en charge.

A ce titre la Conférence des Doyens des Facultés d'Odontologie demande à être auditionnée par l'UNCAM.